

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 28 juin 2016

Résolution: CA16 08 0408

---

ATTENDU qu'en mai 2016, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a déposé un mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », dans le cadre des consultations publiques menés par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec ;

ATTENDU que ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale ;

ATTENDU que les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité de usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun ;

ATTENDU que les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec aurait avantage à soutenir les municipalités afin qu'elles puissent instaurer des initiatives en faveur de la qualité architecturale, ce qui leur permettraient de bonifier leur qualité de vie, leur caractère et leur attractivité ;

ATTENDU que les principes avancés par l'OAQ consistent en une vision architecturale en amont des projets, une meilleure coordination entre les ministères et organismes, l'exemplarité de tous les maîtres d'ouvrages publics et la participation citoyenne ;

ATTENDU les efforts déployés par l'arrondissement Saint-Laurent pour protéger son patrimoine, en modifiant entre autre sa réglementation pour préserver l'authenticité des maisons situées dans le quartier Norwick et en modifiant sa réglementation sur le stationnement ;

ATTENDU que l'arrondissement Saint-Laurent est considéré comme un chef de file du développement durable au Québec, ayant instauré une culture municipale où le développement durable est présent dans toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement ;

ATTENDU que l'arrondissement est également considéré comme un chef de file en matière de design architectural ;

ATTENDU qu'en matière d'architecture verte et de design, la Bibliothèque du Boisé, achevée en 2013, est un exemple d'engagement et de leadership, celle-ci étant la seule bibliothèque du Canada certifiée LEED Platine et ayant remporté plusieurs prix nationaux et internationaux, donc deux prix de design ;



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 28 juin 2016

Résolution: CA16 08 0408

---

ATTENDU que, tout comme la Bibliothèque du Boisé, le Complexe sportif de Saint-Laurent, présentement en construction, a fait l'objet d'un concours de design architectural à l'échelle provinciale ;

ATTENDU que pour ses grands projets de construction, l'arrondissement Saint-Laurent vise la certification LEED Or ;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'appuyer les recommandations de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

De soumettre au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 4 juillet 2016